



L'évaluation environnementale un outil de prévention et de gestion des risques

Michel Greuzat
Géomètre-expert
France

Contexte

- Chaque année, à travers le monde, des événements d'origine naturelle ou anthropique se produisent:
 - des événements extrêmes (inondations, coulées de boues, mouvement de terrain, submersion, séismes, avalanche, vents violents, incendie de forêts...)
 - des conflits armés
 - des accidents découlant d'activités humaines industrielles ou de la réalisation de projets de développement,Ils conduisent à des catastrophes environnementales et sociales.
- Une double ambition : prévenir et gérer les catastrophes
- Il s'agit avant tout de **mettre en œuvre la prévention** des catastrophes, au risque de rentrer dans une double impasse:
 - **Une impasse économique (coût, impossibilité de mutualisation des risques)**
 - **Une impasse de gestion des catastrophes**

L'évaluation environnementale

- C'est un outil de prévention des risques naturels comme des risques technologiques
- Pertinent aux deux échelles :
 - Planification
 - Urbanisme
 - Environnement et risques
 - Aménagement
 - Urbanisation
 - Installations classées protection de l'environnement (éolien, exploitation de carrière, traitement et stockage de déchets...)

Qu'est-ce que l'Évaluation environnementale? (EE)

- **L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dès les phases amont de réflexions :**
 - Dans un document de planification,
 - Ou dans l'élaboration d'un projet,
- Elle sert à **éclairer le porteur de projet, le public et l'administration** sur les suites à donner au projet au regard des **enjeux environnementaux, aux risques** et ceux relatifs à la **santé humaine** du territoire concerné.
- Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, du plan ou du programme et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Comment la mettre en œuvre ?

L'évaluation environnementale doit être réalisée le plus en amont possible, notamment, en cas de pluralité d'autorisations ou de décisions, dès la première autorisation ou décision, et porter sur la globalité du projet et de ses impacts.

L'évaluation environnementale s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre des principes :

- de prévention,
- d'intégration,
- de précaution
- et de participation du public.

Son contenu

L'évaluation environnementale permet de décrire et d'apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur :

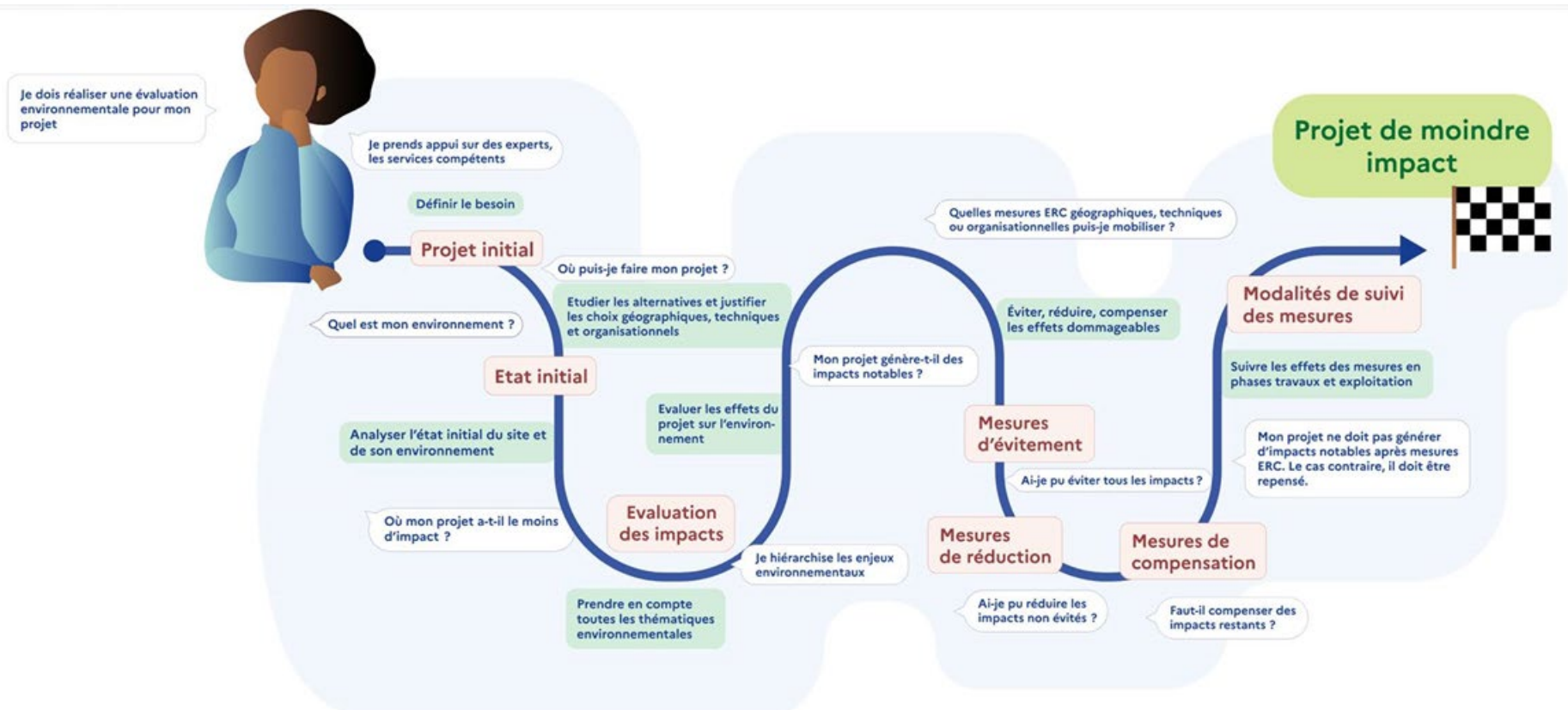
- la population et la santé humaine ;
- la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés (notamment au regard des directives européennes) ;
- les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat ;
- les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage ;
- l'interaction entre tous ces facteurs.
- Les incidences englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et aux catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Evaluer les incidences règles européennes

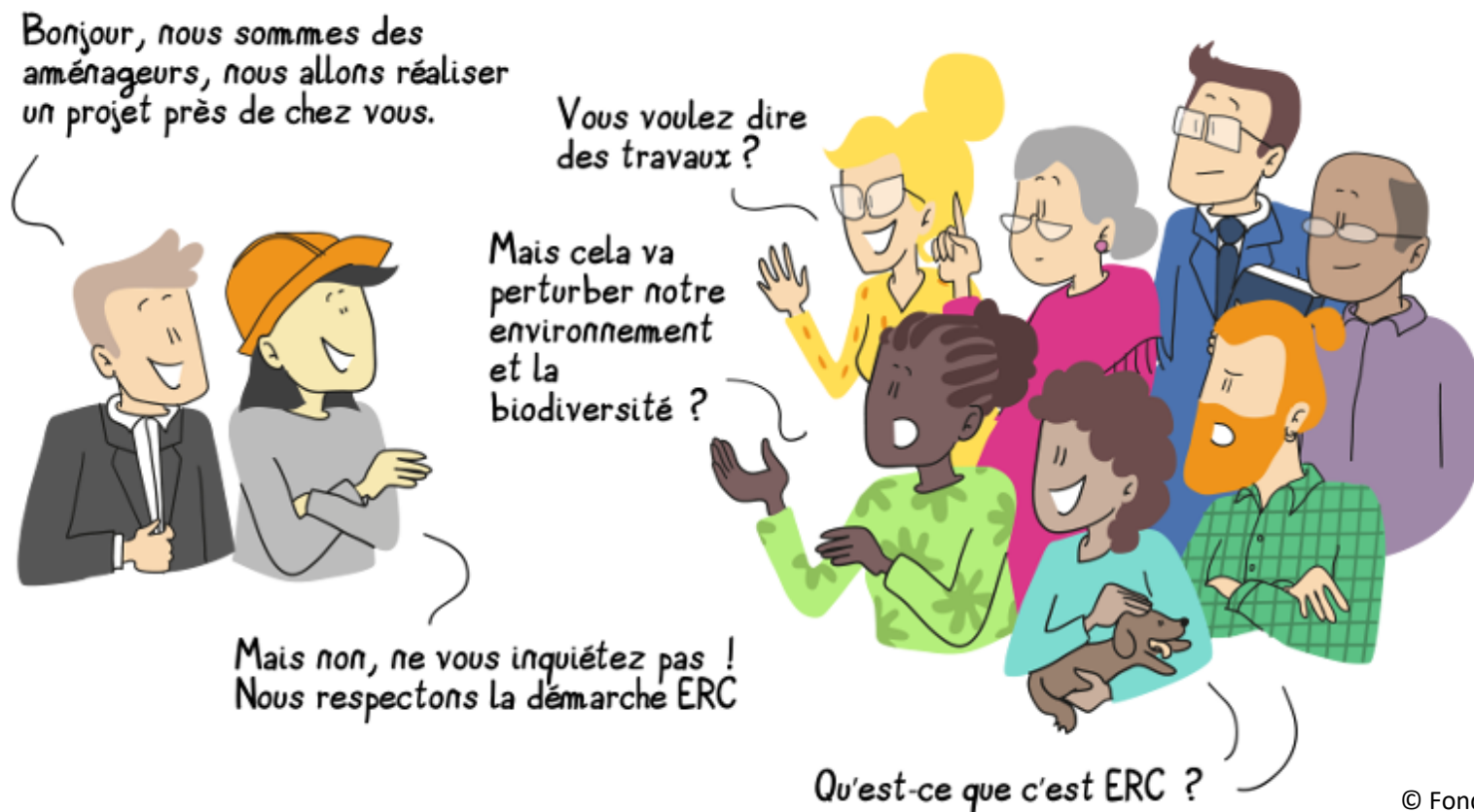
Les critères de caractérisation des incidences notables selon le droit européen

- la probabilité, la durée, la fréquence et le caractère réversible des incidences,
- le caractère cumulatif des incidences,
- la nature transfrontière des incidences,
- les risques pour la santé humaine ou pour l'environnement (à cause d'accidents, par exemple),
- la magnitude et l'étendue spatiale géographique des incidences (zone géographique et taille de la population susceptible d'être touchée),
- la valeur et la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée, en raison :
 - de caractéristiques naturelles ou d'un patrimoine culturel particuliers,
 - d'un dépassement des normes de qualité environnementales ou des valeurs limites,
 - de l'exploitation intensive des sols,
 - les incidences pour des zones ou des paysages jouissant d'un statut de protection reconnu au niveau national, communautaire ou international

Le Chemin à Parcourir

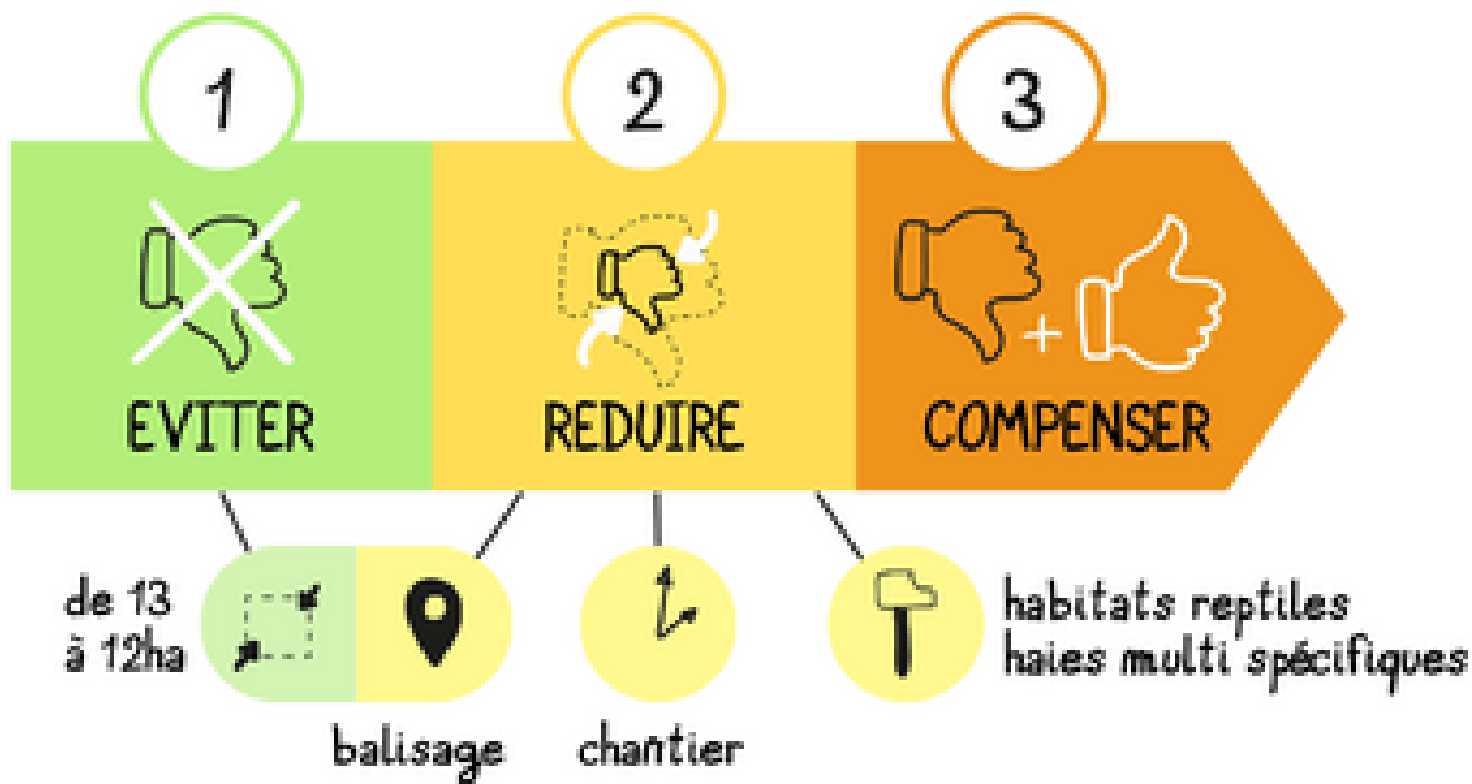


Mettre en route la séquence ERC



© Fondation UVAD

La séquence ERC



© Fondation UVAD

Géomètres = acteurs risques avec l'évaluation environnementale

- Nous réalisons depuis 1985 des études d'impact et des évaluations environnementales tant sur les documents de planification que sur les projets
- Cette démarche est applicable quelle que soit la taille et la localisation du projet (Diagnostic multicritère adapté au contexte et aux sensibilités avec évaluation itérative des incidences du projet : faisabilité et axes d'amélioration pour mettre en œuvre un projet de moindre impact)
- Exemples:
 - Plan local d'urbanisme
 - Projet d'urbanisation en secteur urbain ou rural
 - Projet d'exploitation de matériaux
 - Centre d'enfouissement de déchets
 - Usine de fabrication et de valorisation...

Réduire l'ampleur et la récurrence des catastrophes

- **L'Évaluation Environnementale est :**
 - une démarche préventive opérationnelle d'identification d'anticipation et d'adaptation aux risques.
 - une aide à la décision pertinente tant en période d'anticipation qu'en période de gestion.
- **Contenir les risques, c'est avant tout les inscrire dans une approche globale.**

Merci de votre attention